



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 04 avril 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph - WEBER Barbara - WEISSE Fabrice - STAGNO Corinne - WEISSE Thomas – LEONARD Richard – LOSSON Thierry

Absents excusés : WEHRUNG Julien – BIEBER Céline - LACOTTE Stéphane- SCHNEIDER Anne

non excusés : CEKANOWSKI Marc

Procurations : de BIEBER Céline à LEONARD Richard / de LACOTTE Stéphane à BOTTIN Sandrine
de SCHNEIDER Anne à WEISSE Fabrice

ORDRE DU JOUR

- 1- Comptes administratifs et de gestion 2018
- 2- Vote des taxes locales
- 3- Budget Primitif 2019
- 4- ASCFB – Suppression de tutelle
- 5- Sorties école – Prise en charge du transport
- 6- Régularisation des charges locatives 2018
- 7- Fresque Murale – DAC 2018-2020
- 8- Vérification technique des aires de jeux – Signature d'une convention
- 9- Divers

1 – COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur qui accuse en :

- Fonctionnement un excédent de 543 190,36 €
- Investissement un excédent de 309 727,40 €

2 – VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019.

3 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2019 qui :

- s'équilibre en recettes et en dépenses au total de 436.000 € en investissement
- présente un excédent de 407 500 € en fonctionnement (Recettes : 871.743 € / Dépenses : 464.243 €)

4 – ASCFB – SUPPRESSION DE TUTELLE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- l'Association Socio-Culturelle du Foyer de Boucheporn fondée le 23 novembre 1984 ne sera plus sous la tutelle du Conseil Municipal
- le Président de l'association ne sera plus élu par le Conseil Municipal, ni obligatoirement un membre dudit conseil
- les statuts seront modifiés dans ce sens.

5 - SORTIES ECOLE - PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût du transport pour les deux sorties annuelles de l'école :

- METZ (28 mai) – Autocars SCHIDLER pour un montant TTC de 450,00 €
- COLLEGE LE CASTEL (04 juin) – Autocars TRANSDEV GRAND EST pour un total TTC de 75,00 €.

6 - REGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES 2018

Après s'être fait présenter le décompte des charges 2018, le Conseil Municipal décide de :

A/RESIDENCE ST-REMI

- réclamer le complément de charges aux locataires des logements :
 - N° 1 : 259,32 € (arrondi à 259,00€)
 - N° 2 : 128,52 € (arrondi à 129,00€)
 - N° 5 : 109,92 € (arrondi à 110,00€)
 - N° 7 : 635,88 € (arrondi à 636,00€)
- rembourser le trop-perçu au locataire du logement :
 - N° 6 : 34,72 € (arrondi à 35,00€)

B/ BATIMENT MAIRIE

réclamer le complément de charges au locataire du logement :

- N° 8 (ancien locataire) : 107,92 € (arrondi à 108,00 €)
- N° 8 (nouveau locataire) : 174,88 € (arrondi à 175,00 €)
- rembourser le trop-perçu aux locataires des logements :
 - N° 9 : 168,39 € (arrondi à 169,00€)

7 - FRESQUE MURALE - DAC 2018-2020

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de faire réaliser une nouvelle fresque murale,
- de confier les travaux à l'artiste HAVEN Eric de WOUSTWILLER pour un montant total net de 32 900,00 €,
- de solliciter une subvention de 12 223,00 € au titre de la Dotation d'Aménagement Communautaire 2018-2020.

8 - VERIFICATION TECHNIQUE DES AIRES DE JEUX - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre de la Société PREVACON de FAULQUEMONT pour la vérification annuelle des équipements sportifs et des aires collectives de jeux pour un montant annuel de 270,94 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'inspection technique N°D19PRD001

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45*